

le Cemaphore

Bulletin d'information
sur la mobilité



Au sommaire

LES SUJETS DU MOIS

- Une action de sensibilisation des commerçants à la problématique de la mobilité
- Un concours pour les communes qui se sont mobilisées en faveur de déplacements durables des membres de leur personnel

DU CÔTÉ DU CENTRE DE DOCUMENTATION

BILLET D'HUMOUR

L'AGENDA

Le Cemaphore est un élément dynamique du réseau des conseillers en mobilité. Il s'adresse à tous les acteurs de terrain concernés par la gestion de la mobilité, en particulier au niveau local. Au fil des numéros, il propose des informations portant sur les études, les outils, les projets, les actions développées, mais également sur la politique menée, les nouvelles réglementations, en Région wallonne ou ailleurs, et ce, à travers des articles, des compte-rendus, des brèves, des conseils de lecture et l'agenda des manifestations mobilité.

La parole à... Anne LIBOIS, ingénieur à la Direction des routes de Liège (D151) du MET

Comme la plupart de mes collègues ingénieurs dans une direction territoriale de la Direction générale des routes du MET, j'ai pour mission de gérer un secteur d'environ 400 kilomètres de voiries régionales. Concrètement, je propose les aménagements, coordonne l'étude des projets, prépare les dossiers d'adjudication et enfin dirige les chantiers jugés indispensables dans ce secteur, pour concilier au mieux les objectifs de mobilité, de sécurité, de convivialité et de respect de l'environnement, en tenant compte de la législation et des contraintes budgétaires fixées par le Gouvernement wallon.

Depuis quelques années, la DG1 du MET veut améliorer le service offert à tous les usagers du réseau routier régional : automobilistes et transporteurs poids lourds, mais aussi transports en commun, motards, cyclistes, piétons, riverains, ... Entamée il y a plusieurs décennies, la mise en place d'infrastructures routières modernes, indispensables au développement économique, est à présent quasi terminée et la DG1 du MET peut enfin s'attacher à mieux répondre aux attentes légitimes des usagers les plus faibles (sécurisation des abords d'écoles, mise en place du réseau RAVeL, participation aux plans communaux de mobilité, ... pour ne citer que quelques exemples).

Ce défi implique une grande disponibilité des gestionnaires qui doivent être à l'écoute des problèmes particuliers, en faire une synthèse objective et concrétiser finalement le meilleur compromis possible en intégrant les nombreuses contraintes administratives, techniques, budgétaires, réglementaires, ... Dans ce cadre, la formation de CeM est incontestablement un outil appréciable pour mener à bien cette mission difficile.

ir Anne LIBOIS
Tél. : 04 229 75 75
alibois@met.wallonie.be



Une action de sensibilisation des commerçants à la problématique de la mobilité

"Mobilité : ça bloque ou ça avance ?"

En partenariat avec le MET et avec le soutien du ministre des Transports et de la Mobilité, l'Union des Classes Moyennes (UCM) du Hainaut a initié une action à l'attention des commerçants, dont l'objectif est d'abord de "réconcilier commerçants et mobilité".

Le concept "Vitrines"

Depuis 1994, l'UCM du Hainaut a mis en réseau les associations de commerçants de sa province. Ses objectifs : contacter, informer et engager le monde commerçant sur les thématiques qui le lient à l'UCM. C'est au printemps 2001 que l'UCM du Hainaut a transformé ce réseau en structure des "Vitrines". Il s'agit d'une appellation issue d'un concept français, aujourd'hui organisé à l'échelle nationale à partir d'une initiative nancéenne lancée il y a plus de dix ans. Aujourd'hui, "Vitrines" existe également en région bruxelloise et, bientôt, dans la province du Luxembourg belge. L'objectif général des "Vitrines" est de **développer un programme d'animation économique dédié à l'attention du secteur de la vente au détail en valorisant les associations de commerçants.**

Une action qui se situe sur deux plans

Dans le chef des commerçants, la problématique de la mobilité est fréquemment perçue négativement, uniquement comme génératrice de contraintes. La mobilité est souvent source de situations conflictuelles entre commerçants et responsables locaux, qui résultent d'abord d'un manque de dialogue mais également d'une vision trop restrictive des problèmes. C'est pourquoi, l'action proposée repose sur deux axes majeurs : le premier porte sur l'information et le second vise un projet très concret.

Notre action de sensibilisation est articulée en trois volets distincts.

- La réalisation d'un numéro spécial du magazine Vitrines sous le titre "Mobilité : ça bloque ou ça avance ?" ⁽¹⁾ comprenant un dossier de 20 pages donnant une bonne vue d'ensemble de la problématique ainsi que de nombreux exemples.



VUE - "Vitrines" : magazine des associations du Hainaut et de l'UCM

- L'organisation de tables rondes sur le thème de la mobilité avec, notamment, le numéro spécial de "Vitrines" comme support. L'objectif est ainsi d'organiser 6 à 8 tables rondes au sein des associations de commerçants groupées par sous-régions afin de les sensibiliser et d'initier une dynamique de projets.
- Durant l'action, la réalisation, dans chaque numéro de "Vitrines", d'un focus sur le thème de la mobilité.

En parallèle et sur base de la réflexion engagée, un module de formation va être organisé à l'attention des conseillers en mobilité. Les objectifs sont, primo, de **sensibiliser à la problématique commerciale**, secundo, de contribuer à une meilleure appréhension de l'activité à travers une meilleure connaissance de celle-ci et, tertio, d'amener à **établir un meilleur dialogue avec les commerçants.**

Outre une information ciblée, des actions concrètes sont importantes afin de sensibiliser les acteurs et de tendre à une évolution des comportements. Parmi les différentes initiatives qui se mettent en place dans les pays voisins, celles relatives à la livraison de marchandises (également appelée portage) nous paraissent particulièrement intéressantes. Le principe est simple puisqu'il s'agit, pour une contribution modique, d'assurer la livraison des marchandises au domicile de la clientèle. Ce type d'opération cible tant le client que le commerçant, tous deux bénéficiaires. À travers une telle initiative, **les objectifs sont, à la fois, de favoriser le commerce local, de diminuer les déplacements individuels et d'assurer un service aux personnes moins mobiles.** Ce projet est d'ores et déjà en cours d'étude.

En conclusion, voici une démarche et des outils, qui permettront sans doute de démystifier certaines situations et de faciliter les relations avec le monde des commerçants.

Contact : Bruno Blanchet
Tél. : 0497 37 06 17
bruno.blanchet@teledisnet.be

⁽¹⁾ Pour consulter ou obtenir ce tiré à part, s'adresser au CDDM.

Un concours pour les communes qui se sont mobilisées en faveur de déplacements durables des membres de leur personnel

Mons, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Comines-Warneton récompensés

En mars 2004, la Région wallonne a lancé, en collaboration avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie, un appel à toutes les communes wallonnes afin de les récompenser pour leurs actions en matière de promotion de déplacements durables de leur personnel. L'objectif était de primer les communes qui, par des incitants, des actions de communication ou des aménagements spécifiques, avaient tenté d'inciter leur personnel à se déplacer en vélo, à pied, en transports en commun ou en pratiquant du covoiturage.

Quelques communes ont répondu à l'appel à concours. Trois prix ont alors été décernés : le premier, destiné à une grande ville et doté de 5 000 euros est revenu à Mons ; les deux autres, visant des petites ou des moyennes communes, ont été décernés à Ottignies-Louvain-la-Neuve et à Comines-Warneton, qui ont reçu chacune 2 500 euros.

Ce prix, qui récompense une démarche volontariste menée par la commune, constitue également un encouragement pour celle-ci à poursuivre ses efforts et les actions entreprises pour **promouvoir une mobilité durable du personnel communal**. La Direction des Etudes et de la Programmation du Ministère de l'Équipement et des Transports a donc proposé à ces communes d'inscrire les initiatives prises dans une démarche globale de type plan de déplacements d'entreprise. Une telle démarche constitue un exemple pour les entreprises qui s'implantent sur le territoire communal et, complémentarément, permet d'**accroître l'accessibilité de l'ensemble des citoyens à l'administration communale** qui se situe, dans la majorité des cas, encore en centre-ville.

Pour les communes primées, le plan communal de mobilité constitue la base de la réflexion sur les déplacements du personnel. **Politique de stationnement et congestion dans le centre** ont été, en plus du **bien-être des travailleurs**, les deux principaux moteurs des actions menées. Les différents constats issus des plans communaux de mobilité de chacune des villes et communes concernées, notamment en terme de congestion ou d'accessibilité, ont ainsi amené à la mise en place d'un certain nombre d'actions :

- en termes d'aménagements : garages et range-vélos, développement des pistes cyclables, profitant par ailleurs à l'ensemble des citoyens des communes concernées, ou encore mise à disposition de vestiaires pour les personnes venant en vélo au travail ;
- en termes financiers : octroi d'une indemnisation kilométrique aux utilisateurs du vélo, remboursement de tout ou partie de l'abonnement en transport en commun, ...

D'autres mesures, fort simples à mettre en œuvre, ont été adoptées, comme par exemple l'adaptation des horaires de travail en fonction de l'horaire des transports en commun. La Ville de Mons s'est par ailleurs distinguée par une large campagne de promotion du covoiturage, menée au sein de l'administration communale en 2001 et 2003.

Les efforts réalisés par ces communes ont permis de faire changer certains comportements. Ainsi, à Mons, le taux d'utilisation du vélo a fortement augmenté entre 2002 et 2003 suite aux actions mises en place. La réalisation d'un véritable plan de déplacements dans ces communes va certainement permettre de développer plus largement encore des comportements durables.

Tom De Schutter
 Chef du service mobilité - UVCW
 Tél. : 081 24 06 31
 mobilite@uvcw.be
<http://www.uvcw.be/mobilite/index.cfm>





Conseils de lecture

Marc Vandermeir, **SNCB : la faillite du politique**, Editions Labor, 2004 (La Noria).
 La SNCB, une autre SABENA ? C'est ce que suggère l'auteur de cet ouvrage, qui suit le dossier SNCB depuis près de vingt ans. La SNCB, avec plus de 40 000 cheminots est le premier employeur public belge et le deuxième du pays. Elle est aussi en faillite virtuelle. Ainsi, selon l'auteur, si les trains de la SNCB ne remplissaient pas, en réseau intérieur, une mission de service public, il y a longtemps que tout trafic aurait été arrêté. Marc Vandermeir fait le point sur les différentes politiques menées, notamment depuis 1999.

Gabriel Dupuy, **Les territoires de l'automobile**, Anthropos, 1995 (Villes).
 Cet ouvrage, écrit par un géographe, soulève le fait que l'automobile est devenue une donnée forte de notre société : elle encombre les routes, elle a donné naissance à une gigantesque industrie et à un système intégré de services à l'automobiliste, elle métamorphose les lieux, les échelles et les paysages géographiques, ... en résumé elle fait partie intégrante de notre vie, et petit à petit grignote les territoires entre villes et campagne, menace la qualité de l'air, bref transforme nos rapports à l'aménagement du territoire et à l'environnement. Un regard intéressant posé sur cette problématique.

Delphine ROSSOMME et Brigitte ERNON – Gestionnaires
 Centre de documentation et de diffusion en mobilité
 Tél. : 081 77 31 25 – 081 77 31 32
 centre-doc-mobilite@met.wallonie.be
<http://documentation.mobilite.wallonie.be>

Billet d'humour

VUE – Cultures et sociétés. La notion de "carsharing" est ici un peu inhabituelle : la voiture est partagée, mais de l'extérieur !



**mobilité
 en wallonie**
 direction générale
 des transports

L'AGENDA

Hors réseau

En Belgique

- Le 17 novembre 2004 : formation générale à l'accessibilité des espaces publics pour les piétons et les personnes à mobilité réduite, de 13H30 à 16H30
- Le 8 décembre 2004 : formation sur l'aménagement des espaces verts et les personnes à mobilité réduite, de 9H30 à 12H30
 Formation Pédibus, CAMET, boulevard du Nord 8 à 5000 Namur
 Infos : Service Pedibus
 Tél. : 081 24 19 37
contact@gamah.be

À l'étranger

- Les 2 et 3 décembre 2004, 19^{ème} conférence annuelle POLIS, "Citizens first : The impact of transport on local society, optimising costs and financial resources" à Gênes (Italie)
 Infos : shoadley@polis-online.org
<http://www.polis-online.org>
- Les 26 et 27 janvier 2005, Congrès International de l'ATEC 2005, "Mobilité durable : aménagements, infrastructures, équipements et services" à Issy-les-Moulineaux (France)
 Infos : ATEC
 Tél. : +33 1 45 24 71 02 , Fax : +33 1 45 24 09 94
atec-its@wanadoo.fr
www.itsfrance.net
- Du 31 mai au 3 juin 2005, Velo-city 2005, "Delivering the vision" à Dublin (Irlande)
 Infos : Velo-city 2005
info@velo-city2005.com
<http://www.velo-city2005.com>

Visitez l'agenda du site web des CeM pour découvrir d'autres activités : <http://cem.mobilite.wallonie.be>

Votre commune ou votre institution organise un colloque, une rencontre, une activité en lien avec la mobilité, transmettez-nous les modalités pratiques et nous les glisserons dans cet agenda.

Dépôt des articles

Si vous souhaitez proposer un article, merci de nous l'envoyer pour le premier jour du mois qui précède celui de la publication.
 Les articles auront un maximum de 3.000 caractères espaces compris (format Word) et devront nous parvenir par mail ou sur disquette par voie postale.

Si vous n'êtes pas CeM et que vous souhaitez recevoir le Cemaphore, veuillez transmettre vos coordonnées à Bernadette Gany, coordinatrice du réseau, tél : 081 77 30 99
 Personnes de contact :
 Brigitte Ernon, tél : 081 77 31 32,
 Muriel Mandiau, tél : 081 77 31 23
 Fax : 081 77 38 22
 MET-D311 – Direction des Etudes et de la Programmation
 Boulevard du Nord, 8, B-5000 Namur
reseau-cem@met.wallonie.be
<http://cem.mobilite.wallonie.be>